



SCEA ELEVAGE DE NEROLI
1, route de la Haye
28260 Berchères-Sur-Vesgre

CONTRAT DE SAILLIE 2025

Express de Hus

L'Acheteur : _____

Adresse : _____

Code Postal et Ville : _____

Tél : _____

Mail : _____

CONDITIONS DE VENTES

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Express de Hus en insémination de semence congelée aux conditions suivantes :

- 263,75 Euros TTC (TVA 5,5%) * soit 250 Euros HT de frais techniques (réglés ce jour par chèque joint au contrat)
- 844 Euros TTC (TVA 5,5%) * soit 800 Euros HT de solde chèque à joindre à la réservation et encaissé au 1^{er} octobre 2024 jument pleine associée à une garantie poulain vivant valable pour une nouvelle utilisation en 2025.
- 168 Euros TTC (TVA 20%) * soit 140 Euros HT de frais d'envoi de paillettes (réglés ce jour par chèque joint au contrat)

*sous réserve de modification du taux de TVA

- Les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.
- Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument _____

N° Sire _____

Origines _____

Centre d'insémination choisi _____

Transfert d'embryon : OUI NON

- L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- Chaque contrat de vente comprend 16 paillettes de semence congelée. (Il est recommandé d'inséminer avec huit paillettes par chaleur en **insémination profonde sur ovulation**).
- Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées).
- Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.
- Les doses envoyées à l'Acheteur ne pourront être utilisées que pour cette **seule jument** et ce contrat n'est valable que **pour un seul et unique poulain**.
- Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que des gestations constatées.
- Le recours à l'ICSI (L'INJECTION INTRA-CYTOPLAMISQUE DE SPERMATOZOÏDE) n'est pas autorisé par ce contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.
- La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des 3 chèques à l'ordre de la SCEA Elevage de Néroli correspondant aux frais techniques, au solde saillie et aux frais de transport.

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à _____

Le _____

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention

Signature du Vendeur

Lu et approuvé)

Pour tous renseignements : Philippe Lecomte - Tél - 0676483206 – philippe@leharasdenoroli.com